



Info sur accident corporel non responsable ki peu nous aidez

Par **alain62300**, le **25/03/2018 à 19:33**

bonjour qui peut nous aidé pour aide accident corporel non responsable nous somme sur le secteur de Lens 62300 rnvos discussions pourront peut être nous aidez merci cordialement
Alain

Par **chaber**, le **25/03/2018 à 20:17**

bonjourrrndans un accident corporel les victimes, hormis le conducteur responsable, doivent obligatoirement être indemnisés de tous leurs préjudices au titre de la loi BadinterrrnDans un accident non responsable le conducteur entre dans le cadre de la loi précitée.

Par **chaber**, le **26/03/2018 à 09:42**

bonjourrrn[citation]il nous a dit a dans un ans nous somme toujours en attente de sont rapport on à passer le 31/01/2018[/citation]l'assureur est dans les délais prévus par la loi Badinter
rrn[citation]Ma femme va devoir repasser sur table opération une troisième fois. Et de plus le chirurgien nous a dit qu'elle devait penser à un reclassement professionnel
[/citation]rnl'aggravation est prévue dans la loi précitée.rnrnSi reclassement professionnel et perte de revenus l'indemnisation est possible par la même loi.rnrnSi vous avez une protection juridique votre épouse doit l'actionner pour bénéficier d'un avocat (de l'assureur ou un que vous choisirez de préférence spécialisé dans les indemnisations d'accidents corporels.)

Vous pouvez également vous rapprocher d'une Association d'aide aux victimes d'accident de la route.

[citation]voilà pour le moment nous avons pas pris un avocat car au début nous somme aller voir un qui nous a dit que sa aller pas chercher bien loin pour lui peu d'indemnité bref don ont a pas donné suite[/citation]votre épouse ne doit pas rester seule face à l'assureur et son expert; une provision complémentaire pourrait même être demandée éventuellement (selon le dossier que ne connais pas).

Par **alain62300**, le **26/03/2018 à 12:05**

BONJOUR ET MERCI POUR C'EST INFOS

j'ai établi une lettre de doléance que j'ai remi au médecin espère lors de notre première visite a sont cabinet mais je dois en refaire une pour la se gonde visite qui serait d'après lui prévu 6 à 12 mais après la première quand pensez vous et que doit ont mettre dedans ?

trés cordialement Alain

Par **chaber**, le **26/03/2018 à 13:56**

bonjour

[citation]j'ai établi une lettre de doléance que j'ai remi au médecin espère lors de notre première visite a sont cabinet mais je dois en refaire une pour la se gonde visite qui serait d'après lui prévu 6 à 12 mais après la première quand pensez vous et que doit ont mettre dedans ?[/citation]

Je ne suis pas médecin pour conseiller une lettre de doléance qui n'a aucune valeur juridique. Eventuellement voir avec le médecin traitant qui peut établir les certificats médicaux nécessaires.

Il est toujours prudent de ne pas se retrouver seul face à l'assureur pour les chiffrages de l'indemnisation et son expert médical surtout quand les dommages corporels sont conséquents, troisième intervention pour votre épouse

Par **alain62300**, le **26/03/2018 à 17:22**

merci beaucoup cordialement Alain